

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 232	2 358	874	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	19 412	2 491	16 921	
	Autres immobilisations corporelles	384 406	163 607	220 799	271 138
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	689		689	689
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	7 093		7 093	7 093
	TOTAL (II)	414 833	168 457	246 376	278 920
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	154 672		154 672	146 920
	Avances et Acomptes versés sur commandes	174		174	
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	2 055 923		2 055 923	2 004 696
	Autres créances	49 819		49 819	60 249
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 131 615		1 131 615	231 718
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	3 392 204		3 392 204	2 443 583
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
		3 807 036	168 457	3 638 579	2 722 503
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				7 093	7 093
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	20 000	20 000
	RESERVES		
	Réserve légale	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	354 312	251 536
	Résultat de l'exercice	782 829	202 776
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 159 141	476 312
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	394 349	302 329
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 360 162	1 428 789
	Dettes fiscales et sociales	709 972	504 535
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 956	10 537
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 479 439	2 246 190
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 638 579	2 722 503
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		782 828,50	202 775,73
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 479 439	2 023 882
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

3C MENUISERIE

SAS au capital de 20 000 euros,
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 814 924 023,
dont le siège social est situé : 100 RUE JOSEPH ALOIS SCHUMPETER, PARC D ACTIVITE DE L
AEROPORT, 34470 PEROLS

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 12 AVRIL 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 782 828,50 euros.

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 782 828,50 euros
- Report à nouveau antérieur : 354 312,07 euros

Affectation :

- A titre de dividendes, soit 300 000 euros
- Au report à nouveau, soit 482 828,50 euros
- Solde du report à nouveau, soit 837 140,57 euros

Le montant des capitaux propres s'élève ainsi à 859 141 euros.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 50,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 210 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 105,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 100,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

La Présidente

Zone de signature

Certifié conforme